

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 29 septembre 2025 – 19h30 – Salle médias, La Sagne
--

M. Meryl Botteron, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h32.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 20 conseillers généraux et 1 excusé, à savoir : M. Nicolas Burgat.

Communications

- Suite à la nomination de M. Yannick Bart au Conseil communal, M. Thierry Coita, suppléant de la liste du Parti Libéral Radical, a été proclamé élu par arrêté du Conseil communal en date du 30 juin 2025. Nous souhaitons la bienvenue à M. Coita.

- Reçu lettre de démission de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement envoyée par Mme Carole Meister le 21 août 2025.

- Reçu copie d'un courrier envoyé par M. Cyril Leuba et signé par 25 citoyens proposant des aménagements à la rue de la Gare, qui en demande la lecture :

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous constatons que la Rue de la Gare présente des lacunes de sécurité vis-à-vis des piétons qui l'empruntent et plus particulièrement concernant les écoliers qui se rendent à l'école en suivant l'itinéraire scolaire.

En effet, aux heures de début et de fin de leçons (qui coïncident également avec l'arrivée/départ des trains) ce tronçon devient une véritable « autoroute » où cohabitent voitures, bus scolaires, vélos et piétons. Une grande prudence est nécessaire de la part de tous les usagers pour éviter tout accident, qui jusqu'à aujourd'hui ne s'est heureusement jamais produit.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil Communal d'entreprendre une étude sur ce tronçon pour garantir la sécurité des piétons, dont est composé un nombre important de jeunes enfants non-accompagnés.

Vous trouverez en annexe des propositions d'aménagement pour améliorer la sécurité sur la Rue de la Gare.

Nous espérons que cette lettre trouvera un accueil favorable de votre part et que des mesures concrètes pourront être prises. Le soussigné se tient à votre disposition en cas de besoin.

Cordialement,

Signé : Cyril Leuba

Le Conseil communal a répondu par écrit à M. Cyril Leuba en date du 27 août 2025 :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier relatif au trafic du secteur de la gare, qui a retenu la meilleure attention du Conseil communal.

En premier lieu, nous vous rendons attentif que la majeure partie du secteur de la gare et de la déchetterie (bien-fonds n°3389) appartient à la compagnie Transports Publics Neuchâtelois SA, plus communément appelée TransN. Ainsi, la Commune n'est pas propriétaire et n'est donc pas en mesure de prévoir des aménagements sans l'aval de TransN.

Par ailleurs, une réfection complète de la gare sera réalisée par TransN à l'horizon 2027, dans le but de répondre aux normes de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Lors des travaux, un service de bus de remplacement sera mis en place, ce qui engendrera des aménagements temporaires dans tout le secteur.

Dès lors, bien que le Conseil communal accorde une importance particulière à la sécurité, il n'est pas envisageable, à l'heure actuelle, d'entreprendre une étude coûteuse sachant que tout le secteur de la gare sera prochainement impacté par les travaux précités.

Nous vous remercions par avance de transmettre ces informations aux cosignataires de votre requête et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signé : Le Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 juin 2025

M. Pierre Soguel demande une modification du procès-verbal, au point 5. Son interpellation est ainsi complète :

M. Pierre Soguel, au nom du groupe Agir ensemble, intervient au sujet de l'initiative "pour une exploitation écoresponsable de la carrière de La Sagne". Il rappelle que l'exploitation menée autrefois directement par M. Gentil était jugée raisonnable et utile pour la région. Le groupe exprime aujourd'hui ses inquiétudes quant à une possible perte d'autonomie communale face aux intérêts de l'exploitant actuel.

Il est également relevé que l'extraction prévue jusqu'en 2030 est déjà achevée en 2025, et que le remplissage aurait pu l'être aussi sans le dépôt de l'initiative. L'intervenant souligne le rôle de la commune dans le nouveau plan d'extraction soutenu entre 2013 et 2022, ainsi que le rejet populaire de ce projet en mars 2023.

L'interpellant s'interroge sur la transparence autour de la nouvelle initiative de février 2025. Les signataires savaient-ils qu'ils soutenaient, dans les faits, l'exploitant actuel ? Et on peut se demander qui est au service de qui ? l'exploitant au service de la communauté, ou l'inverse ?

Et finalement, si l'on devait garder une carrière, il serait bon de recentrer la réflexion sur les besoins réels de la Commune en matière d'exploitation de carrière, privilégiant une structure de petite taille, en lien avec l'économie locale, afin de retrouver autonomie et cohérence territoriale.

Le Conseil communal prend note de cette intervention.

Le procès-verbal de la séance ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et aménagement
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour l'amélioration du fonctionnement du chauffage à distance (CAD) et le raccordement d'un nouveau bâtiment
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 148'500.- pour l'acquisition d'un tracteur destiné aux travaux publics
4. Questions et interpellations
5. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

1) Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et aménagement

M. Rolf Hugi du groupe Union Sagnarde propose M. Didier Benoit pour remplacer Mme Carole Meister à la commission d'urbanisme et aménagement.

Sans autre proposition, M. Didier Benoit est nommé à l'unanimité.

2) Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour l'amélioration du fonctionnement du chauffage à distance (CAD) et le raccordement d'un nouveau bâtiment

M. Pascal Oppliger, au nom de la commission du CAD, confirme que des améliorations des installations sont nécessaires. Cette demande de crédit est acceptée par la commission.

M. Martial Robert, au nom de la commission financière, indique que la commission a accepté ce rapport. Le devoir de la Commune est d'optimiser le CAD et mettre en valeur notre bois énergie. Ceci contribue à l'attractivité de ce moyen de chauffage.

M. Thierry Coita indique que le groupe PLR acceptera la demande de crédit.

M. Pierre Soguel indique que le groupe Agir Ensemble a étudié la demande d'investissement de CHF 62'000.- dédiée à l'optimisation du chauffage à distance. Deux axes importants sont prévus :

- Intervenir chez les consommateurs pour régler une température de retour plus basse afin de valider la pose d'un condenseur ultérieurement.
- Consulter la population pour évaluer l'intérêt de nouveaux raccordements. Nous félicitons cette démarche concrète, progressive et cohérente, et nous la soutenons.

M. Rolf Hugi remercie le Conseil communal de prendre des mesures pour faire fonctionner le CAD efficacement. L'Union Sagnarde laisse liberté de vote à ses membres.

M. Boris Monard demande quelle est la plus-value de CHF 13'000.- pour une enquête, alors qu'un sondage auprès des propriétaires pourrait directement être réalisé par la Commune.

M. Charles Häsler remercie de l'accueil favorable des groupes à cette demande de crédit.

L'amortissement de 3% découle des directives du Service financier de l'Etat selon la durée de vie des installations.

Concernant l'enquête d'intérêt, la densification concerne les propriétaires situés le long du réseau. Celle-ci est confiée à un bureau d'ingénieurs pour aborder les différents points utiles à de nouveaux raccordements. S'ensuivra la rédaction d'un rapport avec recommandations aux maîtres de l'ouvrage. Le Conseil communal ne s'estime pas assez compétent pour mener cette analyse.

Lecture de l'arrêté

Au vote, la demande de crédit d'engagement est acceptée à l'unanimité.

3) Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 148'500.- pour l'acquisition d'un tracteur destiné aux travaux publics

M. Martial Robert indique que, lors de la préconsultation de la commission, il a été demandé d'adapter l'offre afin d'acquérir également une fraise à neige. Le choix du véhicule a été discuté, ainsi que l'intention de faire les travaux de déneigement avec un seul véhicule. Mais la commission espère que ce tracteur donne entière satisfaction. Au final, la commission financière accepte la demande de crédit.

L'Union Sagnarde, par M. Rolf Hugi, laisse la liberté de vote à ses membres.

Le groupe Agir Ensemble, par M. Pierre Soguel, a étudié l'investissement de CHF 148'500.- pour le remplacement du Meili et du tracteur. Les avis sont partagés.

- Tous s'accordent sur la nécessité de renouveler un parc machines vieillissant.
- Mais l'achat d'un tracteur neuf semble inadapté à nos besoins, jugés modestes.
- Un tracteur d'occasion aurait été plus adapté, même si cela demande plus de temps pour le trouver.
- Toutefois, l'offre présentée, concrète et disponible, est un avantage intéressant.

- De plus, selon nos résultats 2023 et 2024, il est possible d'envisager cet investissement sereinement.

Par ailleurs, la location d'un second véhicule pour le déneigement des trottoirs apporte une réelle souplesse et s'adapte bien à des hivers de plus en plus doux. Nous relevons également que le Manitou est utilisé pour le déplacement de la neige, ce qui complète utilement le dispositif actuel, même si sa fonction initiale était dédiée au CAD.

Dans ce contexte, chaque membre du groupe reste libre de sa position.

Le groupe PLR, par M. Jimmy Matthey, laisse la liberté de vote à ses membres.

Vote de l'arrêté :

L'article 1 est accepté par 15 voix contre 4

L'article 2 est accepté par 16 voix contre 3

L'article 3 est accepté par 15 voix contre 4

L'article 4 est accepté par 16 voix contre 3

L'arrêté dans son ensemble et la demande de crédit sont acceptés par 15 voix contre 4.

4) Questions et interpellations

M. Cyril Leuba : Dans le cadre du chauffage à distance, est-il prévu demander un certificat CECB aux preneurs de chaleur ?

M. Charles Häslér répond : Après consultation du bureau qui a fait l'analyse du CAD, l'obtention d'un CECB coûte environ CHF 1'000.- et CHF 4'000.- pour un CECB+. Dans ce dernier cas, il faut améliorer sensiblement le bâtiment. Par ailleurs, l'énergie est fournie à plus de 50% par du renouvelable. Dans le cadre du raccordement, le CECB n'est pas exigé car il est coûteux et n'est pas nécessaire.

M. Pierre Soguel : Selon son expérience, il se pourrait que moins de subsides soient versés aux propriétaires si le CECB est établi après le raccordement.

M. Cyril Leuba : Le 25 août dernier, nous apprenions par la presse que le Conseil Communal s'était vu remettre un rapport du Service juridique cantonal via le Service des communes concernant la recevabilité de cette initiative. A qui ce rapport a-t-il été transmis ?

M. Charles Häslér répond : Ce rapport a été transmis au comité d'initiative pour les informer des conclusions juridiques (et non politiques) des services de l'Etat. Le Conseil communal souhaite obtenir les réponses les plus complètes possibles avant de rédiger un rapport au Conseil général. En annexe de celui-ci figurera le rapport transmis par le Service des communes.

5) Communications du Conseil communal

M. Fritz Schmid informe que les travaux de mise en conformité selon LHand ont été exécutés aux gares de La Corbatière et de Sagne-Eglise. L'éclairage devra encore être réglé afin qu'il soit éteint durant la nuit.

M. Thierry Sandoz demande quand est planifiée la suite des travaux.

M. Fritz Schmid indique que les horaires restent tels quels jusqu'en mars 2026. Ensuite, les travaux prévus sont la ligne entre la gare de Sagne-Crêt et Les Coeudres-est en 2027 et 2028.

Les travaux de la gare de Sagne-Crêt sont prévus pour 2029, avec un passage sous-voie. Mais il y a souvent des reports avec TransN.

M. Thierry Sandoz demande si ces travaux engendreront des frais pour la Commune, par exemple pour des abris à vélos.

M. Fritz Schmid répond qu'il est étonnant d'avoir posé des abris à vélos à La Corbatière. Ces frais sont assumés par TransN, mais la Commune y participe indirectement via le pot commun

des transports publics. Ce pot commun augmente sensiblement depuis quelques années et des questions sont posées au Canton.

Il poursuit en informant qu'une importante fuite d'eau s'est produite à l'introduction de la maison de M. Claude Perret, au Clos-à-Bec. Ce chantier est compliqué, un forage dirigé a été nécessaire. Mais tout devrait bientôt être terminé.

M. Cyril Leuba revient sur son courrier envoyé au Conseil communal concernant les aménagements de la rue de la Gare. Il lui a été répondu que les travaux étaient planifiés pour 2027 et non 2029 comme vient de l'indiquer M. Fritz Schmid. Ce dernier répond que les travaux de la ligne sont prévus pour 2027, mais la gare, on ne sait pas précisément. Le Conseil communal se renseignera régulièrement. Il estime que la réponse du Conseil communal à ce courrier était correcte vu que les échéances sont incertaines. Par ailleurs, TransN a pris beaucoup de retard à refaire ces gares.

Le président lève la séance à 20h10.

La Sagne, le 29 septembre 2025

Les rapporteurs :

Florence Vermot - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président

La secrétaire

Meryl Botteron

Carole Meister